



NOTE D'INFORMATION CLIENTS concernant l'utilisation d'encres d'imprimerie offset feuille et de revêtements pour la fabrication d'emballage alimentaire (FCM) en papier-carton

RESUME:

- Pour la fabrication d'emballages alimentaires, les entreprises adhérentes d'EuPIA offrent et recommandent des encres d'imprimerie FCM feuille spécifiques.
- Les encres d'imprimerie standards (non FCM) feuille ne sont pas destinées à être utilisées dans la fabrication de matériaux en contact avec les aliments.
- Lors de la fabrication d'emballages alimentaires en papier-carton, les encres offset standards (non FCM) ne peuvent être utilisées que lorsqu'une barrière fonctionnelle est présente et si tout transfert de composants de l'encre, par maculage invisible, peut être exclu par une conception de l'emballage et un procédé de fabrication appropriés.

Le règlement (CE) 1935/2004¹ exige que les matériaux et objets qui dans leur état final sont destinés à être mis en contact ou sont mis en contact avec des denrées alimentaires, ne doivent pas céder à l'aliment, des constituants en quantité susceptible de présenter un danger pour la santé humaine ou d'entraîner une modification inacceptable de la composition ou une altération des caractères organoleptiques.

Il est de la responsabilité légale du fabricant de l'article fini et de l'emballeur, de s'assurer que l'emballage de denrées alimentaires est approprié à l'usage déterminé.

1. Encres d'imprimerie pour emballages alimentaires (Encres FCM)

Pour la fabrication d'emballages alimentaires en papier-carton, les entreprises adhérentes d'EuPIA offrent et recommandent l'utilisation d'encres d'imprimerie FCM spécifiques. Le terme « encres FCM » inclut également les revêtements. Les encres FCM sont fabriquées conformément au « Good Manufacturing Practice – Printing Inks for food contact materials (EuPIA-GMP) ». Les encres FCM sont conçues et formulées pour être utilisées soit sur la surface non en contact avec les aliments soit sur la surface en contact avec les aliments des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les aliments, et sont clairement spécifiées, en ce qui concerne leur utilisation, comme étant soit une « encre FCM », soit une « encre d'imprimerie pour contact alimentaire direct » (encre DFC, un sous-groupe d'encres FCM), respectivement.

42, avenue Marceau - 75008 PARIS
Téléphone : 01 53 23 00 00 • Télécopie : 01 47 20 90 30 • Internet : www.fipec.org/afei/ • E-mail : dirtech@fipec.org
N° SIRET : 314 693 862 00059





Règlement (CE) 1935/2004 du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE Syndicat affilié à la FIPEC





Les encres FCM aident les fabricants de matériaux en contact avec les aliments à fournir des produits conformes à la législation applicable en Europe pour les matériaux et objet destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires, tels que le Règlement cadre (CE) n°1935/2004 et le règlement sur les Bonnes Pratiques de Fabrication (CE) n°2023/2006. Les encres FCM doivent être traitées conformément au Guide de Bonnes Pratiques de Fabrication du fabricant d'emballages alimentaires et aux informations données dans les fiches techniques.

Les membres d'EuPIA utilisent les termes « encres d'imprimerie pour matériaux en contact avec les aliments » (« encres FCM ») et « en conformité avec le guide GMP d'EuPIA ». Il faut noter que les encres FCM pour l'impression sur la surface non en contact avec les aliments des emballages alimentaires sont parfois appelées « encres pour emballages alimentaires » ou « encres conformes aux limites de migration » (car elles sont spécifiquement formulées et fabriquées en respectant les limites de migration des encres). D'autres expressions telles que « encres à faible migration » ont également été utilisées pour la commercialisation des encres FCM.

2. Encres d'imprimerie et vernis standards (non FCM)

Contrairement aux encres FCM, les encres d'imprimerie et vernis standards (non FCM) ne sont pas conçus pour la fabrication d'emballage alimentaire. Les encres d'imprimerie et les vernis standard ne sont pas formulés et fabriqués selon le guide GMP d'EuPIA. Beaucoup d'entre eux contiennent des substances (par exemple des huiles minérales, ou certains photoinitiateurs, etc), qui n'ont pas été évaluées pour le contact alimentaire et/ou qui pourraient entraîner une détérioration des propriétés organoleptiques. Les encres standards ne peuvent être utilisées que pour la fabrication de FCM où l'impression est séparée de l'aliment par une barrière fonctionnelle, et où tout transfert d'ingrédients des encres sur la denrée alimentaire (par maculage invisible dans la pile ou la bobine, ou à travers la phase gazeuse) peut être exclue par un procédé de conception et de fabrication approprié pour le FCM.

EuPIA tient clairement à indiquer que dans toute évaluation des risques menée sur du papier, carton, et de nombreux matériaux plastiques comme le PE ou PP, ceux—ci ne sont pas des barrières suffisantes à la migration des substances de l'impression/du vernissage.

3. Encres sans huiles minérales

Dans la fabrication d'encres d'imprimerie offset feuille ou de vernis commercialisés comme « sans huile minérale », l'huile n'est pas utilisée intentionnellement. Généralement, la teneur en hydrocarbures d'huiles minérales (MOH) dans les encres sans huile minérale, due aux impuretés dans les matières premières, est inférieure à 1%.

Les encres et vernis d'imprimerie offset feuille FCM sont toujours formulés "sans huile minérale", et leur teneur en traces de MOH est contrôlée et minimisée pour être considérablement inférieure à 1%.

4. Vue d'ensemble : Encres offset feuille FCM pour impression sur papier-carton

En annexe, un aperçu des types d'encres d'imprimerie offset feuille, de vernis et de revêtements disponibles sur le marché (mis à disposition par les membres EuPIA), avec indication de leur pertinence dans la fabrication des emballages alimentaires. Pour de plus amples renseignements, merci de se référer à la notice d'information







Pertinence des encres d'imprimerie offset feuille et des vernis pour la fabrication d'emballages alimentaires (application sur la face non en contact avec l'aliment de l'emballage)

Encres conventionnelles offset feuille, standard (soit sur base d'huile minérale, soit exemptes d'huile minérale)

Non adaptée pour la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière fonctionnelle

✓ Encres conventionnelles offset feuille FCM Adaptée pour la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière fonctionnelle

Vernis à base huile, standard (soit sur base huile minérale, soit exempt d'huile minérale) Non adaptée pour la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière fonctionnelle

✓ Vernis à base huile, FCM Adaptée pour la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière fonctionnelle

Encre ou laque UV standard Non adaptée pour la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière fonctionnelle

✓ Encre ou laque UV FCM Adaptée pour la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière fonctionnelle

Revêtement en phase aqueuse standard, exempt d'huile minérale Non adapté pour la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière fonctionnelle

✓ Revêtement en phase aqueuse FCM Adapté pour la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière fonctionnelle

> PIFOOD, 05 Février 2009 modifié le 30 juin 2011 modifié le 12 octobre 2015 modifié le 23 octobre 2019

